

Donner à voir la campagne

Pourquoi aménager des vues depuis et vers le jardin ?

Traditionnellement, les habitations sont implantées perpendiculairement à la voirie, ce qui aère et ménage des vues sur l'arrière des jardins et la campagne. L'implantation de toutes les maisons de cette manière génère ainsi un paysage de rue cohérent, rythmé par les pignons. De plus, les haies et clôtures jouent un rôle important : leur perméabilité permet au jardin, au bâti et à la campagne environnante de contribuer au cadre de vie

urbain, d'apporter des repères et d'enrichir les paysages. Le paysage environnant peut aussi participer à la composition du jardin. Depuis mon jardin, d'où suis-je vu ? Quelles sont les vues intéressantes à mettre en valeur, celles à éviter et pour quelles raisons (préservation d'une certaine intimité, ouverture sur un bâtiment remarquable, un paysage bucolique, ...) ?

Comment conserver des vues depuis le jardin vers l'extérieur ?

Observer le paysage environnant et ce qui le constitue : arbres isolés, haies, vergers, murs de clôture, bâtiments... **Prendre** des photos peut aider à mettre en évidence les vues intéressantes à maintenir.



Anhiers



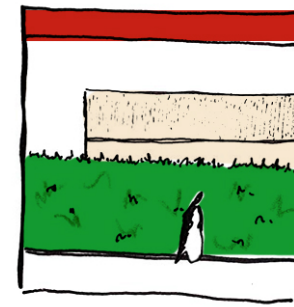
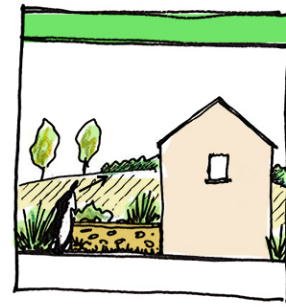
Hergnies

Différents partis pris sont possibles : **favoriser** la vue vers un élément précis (le clocher de l'église...) et/ou **privilégier** une vue plus large sur le paysage alentour (le bocage, une vallée...) en jouant sur la nature des clôtures et haies, des plantations plus ou moins opaques, denses et hautes, des aménagements plus ou moins perméables aux vues.

Les essences des haies en limites de propriété gagnent à être choisies en cohérence avec la végétation naturelle des alentours (cf. fiches n°10 et 12).

Quelles transitions entre le jardin et la rue ?

Il s'agit ici de s'isoler des regards seulement aux endroits nécessaires en privilégiant les solutions simples et peu onéreuses. Intégrer la maison dans son environnement ne signifie pas la masquer derrière un rideau vert ou un mur opaque.



Nomain

Plus la haie ou clôture est basse, plus la parcelle paraît étendue, profonde et en lien avec le paysage environnant. Ainsi, une haie taillée à 1 mètre de hauteur est suffisante et souligne la construction.

Donner à voir la campagne (suite)

Quelles transitions entre le jardin et la rue ? (suite)

Une haie d'essences locales variées doublée d'une clôture ajourée ou d'un muret de faible hauteur est une solution pour fermer esthétiquement la parcelle tout en préservant quelques vues vers le jardin.

De même, le tressage de saules ou des plantes grimpantes sur un grillage peuvent créer une palissade végétale très ornementale avec une très faible emprise en largeur.

La barrière en bois peut aussi être un bon compromis entre perméabilité visuelle et intimité en front à rue. La clôture sera préférentiellement choisie parmi les modèles ajourés.

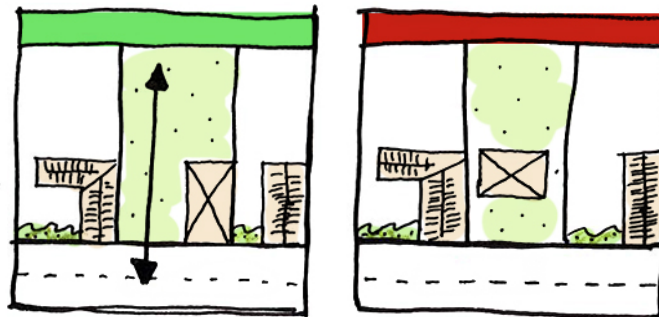


Lallaing, Cité du Nouveau Monde

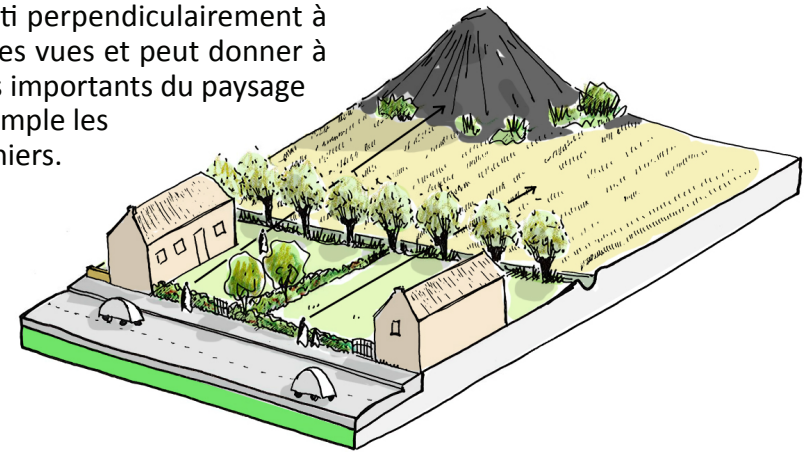
Préférer les clôtures basses, ce qui met en valeur le jardin et la maison, notamment dans les cités minières (respect du modèle d'origine). Cette transparence partielle des limites de propriétés a un effet positif sur le paysage global qui contribue au charme et à l'authenticité de nos campagnes.

Comment permettre des vues depuis la rue vers la campagne à travers le jardin ?

Il est conseillé d'**anticiper** ces ouvertures visuelles dès la conception du projet.



Implanter le bâti perpendiculairement à la rue favorise les vues et peut donner à voir des repères importants du paysage tels que par exemple les patrimoines miniers.



Wandignies-Hamage

Intégrer dès le début du projet la possibilité d'extension de l'habitation (abris de jardin, véranda, garage). Généralement construites au coup par coup, elles peuvent fermer des perspectives vers le paysage.

Il en est de même pour les haies et clôtures et les plantations à l'intérieur de la parcelle.

En fond de parcelle, une haie basse accompagnée d'arbres de haut-jet ou d'arbres têtards peut créer une bonne transition entre le jardin et la campagne qui permettra des vues et s'accordera avec le paysage rural (cf. fiche n°10).

